



MAIRIE

Nos réf. : YJ/SC/MM

Praz-sur-Arly, le 22 avril 2014

*A tous les parents d'Elèves
de l'école maternelle Saint Joseph
de l'école élémentaire des Eterlous*

Madame, Monsieur, chers parents,

Suite à la lettre d'information en date du 3 février 2014, nous vous confirmons les horaires scolaires retenus pour la rentrée 2014 :

du lundi au vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h15 – 15h30

le mercredi matin : 8h30 – 11h30

Les mêmes horaires seront appliqués dans tout le secteur par les écoles publiques des communes de Praz-sur-Arly, Megève, Demi-Quartier et Combloux ainsi que par l'école maternelle privée de Praz-sur-Arly.

Les enfants pourront être récupérés par leurs parents à 15h30 ou participer aux nouvelles activités proposées par le service périscolaire jusqu'à 16h30. Les enfants seront accueillis dans différents lieux, en fonction des activités :

- Les enfants de l'école maternelle resteront dans leur école
- Pour les enfants des Eterlous, en salle de périscolaire, en salle d'étude, dans l'une des salles de classe ou à la bibliothèque.

Afin de garantir une continuité éducative et de donner des repères aux enfants, ils seront encadrés par le personnel communal déjà en charge du périscolaire, secondé ponctuellement par des intervenants extérieurs.

Cette heure sera consacrée principalement à un espace ludique, des activités péri-éducatives, des activités culturelles. Nous avons fait le choix d'une organisation la plus simple possible, évitant la multiplication de déplacements et d'intervenants. Vous serez donc informés à chaque période des activités et lieux d'accueil.

Afin d'accompagner au mieux les familles dans ce bouleversement de leur emploi du temps, les élus ont choisi la gratuité pour ces activités facultatives, au moins la première année. Une inscription préalable pour chaque période (de vacances à vacances) sera obligatoire.

A 16h30, les enfants seront récupérés par leurs parents ou pris en charge par l'accueil périscolaire.

Pour nous aider à organiser au mieux cette rentrée, nous avons besoin d'évaluer la participation à ces nouvelles activités, c'est pourquoi nous vous demandons de retourner à l'école le **questionnaire de fréquentation ci-joint avant le 15 mai 2014.** .../...

Par ailleurs, suite à un assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, et en concertation avec les communes voisines (Combloux, Megève et Demi-Quartier), l'aménagement proposé de longue date par nos stations a enfin été accepté (1), à savoir, libérer 8 mercredis en saison d'hiver :

- 7 - 14 -21 et 28 Janvier
- 4 Février
- 11 - 18 et 25 Mars

Ces matinées libérées représentent 24 heures d'enseignement qui seront compensées par **une rentrée scolaire anticipée. Les enfants reprendront donc les cours le lundi 25 août 2014.**

Nous vous rappelons que cette organisation a pour objectif de répondre à notre spécificité de station de montagne : pratique des sports d'hiver pour une grande majorité d'enfants le mercredi matin, travail le week-end pour un certain nombre de parents saisonniers compensé par un congé en famille le mercredi, rythme hivernal déjà intensif pour toute la famille allégé par cette libération d'une matinée scolaire.

Une réunion de présentation du projet, suivi d'un échange avec tous les professionnels concernés, sera programmée avant l'été afin de répondre à toutes vos questions.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations distinguées.

Le Maire,

Yann JACCAZ


(1) Les communes ont obtenu un accord de principe de la part du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, accord qui n'est qu'oral pour l'instant. Un courrier officiel doit nous parvenir fin avril.

P.J. : questionnaire